



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 JUIN 2010

L'an deux mille DIX, le vingt et un juin à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LINXE, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, Jean-Paul DEZES, Marc DE RYCKE, Joseph-Jean LABADIE, François BELLIARD, Marie MARTINEZ, Jacques COUSSAU, Yves PEYRES, Jean-Louis PRADET, Michel DAGREOU, Nicole DARRICAU, Jean-Paul BELLOUVET, Max LAFORIE, Luc LECOMTE, Gérard NAPIAS, Claude BRAZEILLES, François PEHAU, Pierre BORDES, Gilles DUCOUT, Christian VIGNES, Ginou LAFITTE, Michel FROUSTEY, Pierre INDA, Jean-Claude DUPEY, Yves SAINT-MARTIN, Bernard VARLET, Rémy JUMEL, Jean-Jacques LEBLOND, Bernard TRAMBOUZE, Karine DASQUET, Nathalie CAMOUGRAND, Evelyne DARMAILLACQ.

Absents excusés : Michel DARREMONT.

Secrétaire de séance : Luc LECOMTE.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres présents : 33

Le Président excuse l'absence du Maire de LINXE, Albert TONNEAU qui assiste aux obsèques d'un ami dans le NORD.

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation et il est approuvé à l'unanimité.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales :

- Néant

Informations au conseil communautaire :

Le GIP littoral a commandé une étude sur les stratégies à tenir en cas de recul du trait de côte sur l'ensemble de la côte aquitaine. Le long du littoral, trois points spécifiques ont été choisis pour zoomer au plus près de la réalité, dont la station de CONTIS.

La communauté de communes, dans le droit fil de la réalisation du SCOT du canton, se propose de réunir les deux communes concernées par la problématique : ST JULIEN EN BORN et LIT ET MIXE, afin de connaître les projections d'avenir de la station, seul point du littoral de la communauté de communes pouvant faire l'objet d'un développement maîtrisé. Les deux communes sont libres de leurs propres choix, mais la situation de la station nécessite de la cohérence et de la concertation.

Avec l'acceptation des deux communes, il est décidé de convenir d'une première réunion fin juillet.

1- OBJET : OPAH :

Vu la délibération en date du 16 juin 2008 validant le PLH de Côte Landes Nature,
Vu la délibération en date du 8 juin 2009 nommant les membres du comité de pilotage de l'OPAH,

Vu la délibération en date du 12 octobre 2009 retenant le PACT des LANDES en prestataire de l'OPAH : réalisation du diagnostic pré-opérationnel et animation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de valider le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle présenté par le PACT des LANDES,

Le conseil valide la proposition de production de 270 logements sociaux (120 propriétaires bailleurs, 150 propriétaires occupants) sur les deux communautés de communes dans une durée de 3 ans et valide les enveloppes financières suivantes pour un total de 723.000 € :

- Propriétaires bailleurs (120) : 500.000 €
- Propriétaires occupants : (170) :
 - Enveloppe prioritaire : 179.400 €
 - Enveloppe secondaire : 43.600 €

Le conseil décide de fixer la participation de Côte Landes Nature à 361.500 € pour trois ans qui fera l'objet d'une autorisation de programme.

L'inscription budgétaire annuelle se fera sur le BP 2011.

Le conseil communautaire demande au PACT DES LANDES se transmettre le dossier à l'ANAH, autorise le Président à signer la convention avec l'Etat et souhaite la mise en place du dispositif dans les meilleurs délais.

2- OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Le Président rappelle que les opérations importantes inscrites sur le BP 2010 sont très fortement financées par des subventions dont les Voies vertes et le Siège de la communauté.

Compte tenu du paiement fait aux entreprises et du délai de versement des subventions, le Président propose d'ouvrir une ligne de trésorerie qui permet une gestion souple des fonds, un tirage quand besoin est, et un remboursement immédiat dès que les subventions rentrent. Les intérêts sont réglés uniquement si le tirage est fait.

Après consultation, le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de la Caisse d'Epargne d'AQUITAINE d'un montant de 1.000.000 € sur une durée de 12 mois, au taux fixe de 1,87 %. Frais de dossier néant et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

3- VENTE DE TERRAINS A L'ENTREPRISE AAI :

Le Président propose de céder à l'entreprise AAI Automatismes Aquitaine Incendies, une parcelle de terrain située route de TALLER à CASTETS, d'une contenance de 4ha 42a et 17 ca, afin d'y installer un établissement pour ses activités.

Le document d'arpentage réalisé préalablement à la vente du terrain détermine une contenance de 4 ha 42 a 17 ca.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité, 32 pour et 1 abstention (B. TRAMBOUZE), décide de vendre le terrain ci-dessus indiqué pour un montant de 8€ le m², soit : 353.736 € et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Le reste des terrains est soumis à la révision du PLU de CASTETS et donnera de l'ordre de 56.000 m² à aménager.

4- AVENANT SIEGE :

Le point est sorti de l'ordre du jour car encore en négociation avec le maître d'œuvre.

5- OBJET : OUVERTURE D'UN POSTE D'APPRENTI :

Le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir un poste d'apprenti, concernant une formation en licence professionnelle Gestion des aménagements paysagers, à partir du 1^{er} septembre 2010. L'apprenti sera rémunéré selon la réglementation en vigueur (81% du SMIC).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'ouverture du poste d'apprenti en licence professionnelle au 1^{er} septembre 2010, autorise le Président de solliciter l'agrément de Côte Landes Nature auprès de l'Inspection académique et l'ais du CTP, et donne l'autorisation au président de signer le contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2010/2011.

6- OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (EMPLOI AIDE PAR L'ETAT):

Le Président propose d'ouvrir un emploi dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Ce contrat aidé par l'Etat, réservé aux collectivités territoriales, s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du CUI est placée sous la responsabilité de pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur BEQUERY se prononce contre cette embauche, le moment étant mal choisi et la fiche de poste n'étant pas assez détaillée. Il fait plusieurs remarques sur la gestion de la communauté de communes : la mise en péril de l'encadrement du

personnel suite à l'élection de la Directrice au CONSEIL REGIONAL, les avantages sociaux accordés et l'absence de polyvalence du personnel.

Monsieur LEBLOND rappelle que les postes sont créés selon des fiches de mission et que la professionnalisation du personnel donne de bons résultats et que chaque commune des communes ont été satisfaites. Il demande de ne pas faire de procès d'intention en ce qui concerne les disponibilités futures de la directrice.

Le débat s'installe et Monsieur BEGUERY demande que le vote sur cette création de poste se fasse à bulletin secret.

Le Président sollicite le conseil communautaire : Plus d'un tiers du conseil communautaire (14) ayant demandé le vote à bulletin secret, il est procédé au vote :

Pour : 23

Contre : 9

Abstention : 1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, accepte de créer un poste d'adjoint administratif dans le cadre d'un contrat unique d'insertion, et autorise la signature de la convention avec pôle emploi pour un Contrat de 35h par semaine

Le conseil indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et autorise le président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec pôle emploi Landes pour ce recrutement.

La collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat (95% du taux horaire) dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

7- OBJET : INAUGURATION DE LA VOIE VERTE « Lo Camin de Hè »

Le Président propose au conseil communautaire de procéder à l'inauguration de la voie verte Vielle – Linxe – Castets – Taller, les 12 juillet pour les élus et 14 juillet 2010 pour le grand public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de baptiser la voie verte « Lo Camin de Hè » Chemin de fer en gascon, le dépôt du nom comme marque sera fait auprès de l'INPI, de fixer l'inauguration officielle le lundi 12 juillet à 18h30 à TALLER et l'inauguration grand public le 14 juillet 2010.

Le programme du 14 juillet est le suivant : animation dans chaque commune pour un départ à direction de la voie verte, rendez-vous à LINXE parc Dufau pour un grand pique nique champêtre, apéritif gascon et toasts offerts, concours de chapeaux républicains.

Le budget global de l'opération s'élèvera à 2.000 € inscrit sur le budget 2010.

8- OBJET : CONVENTION REGLEMENTANT LA VENTE PAR LES OFFICES DE TOURISME DES CARTES DE SENTIERS DE RANDONNEE ET PISTES CYCLABLES DE COTE LANDES NATURE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la convention reliant les offices de tourisme à COTE LANDES NATURE et concernant la vente de la carte des sentiers de randonnée et de pistes cyclables du canton, et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

9- OBJET : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LA COMPETENCE CIAS :

Le Président informe le conseil communautaire que le Président du SIVU gestionnaire du CIAS a fait parvenir une délibération de sa structure, sollicitant Côte Landes Nature pour la prise de compétence CIAS.

Le SIVU constitué par les 5 communes au nord du canton : ST JULIEN EN BORN, LIT ET MIXE, UZA, LEVIGNACQ et LINXE a chargé un CIAS de gérer l'aide à domicile, dont le Président est actuellement Albert TONNEAU.

Monsieur SAINT-PARTIN demande une information préalable sur les motivations.

Monsieur Gilles DUCOUT évoque un élargissement possible des compétences d'un futur CIAS géré par l'intercommunalité : accueil de la petite enfance (crèche) aide à la précarité par la banque alimentaire. L'intercommunalité trouve sa place dans la solidarité faire aux communes.

Monsieur SAINT- MARTIN concède que les centres de loisirs coutent cher.

Monsieur PRADET ajoute le portage des repas à étudier.

Le Président souligne que cela n'empêchera pas l'ADMR de travailler et qu'on pourra installer une complémentarité de garde jour/nuit.

Il propose de constituer un groupe de travail concernant cette prise de compétences.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité : 26 pour, 3 contre et 4 abstentions, accepte la création d'un groupe de travail relatif à la compétence CIAS, qui devra proposer une proposition de compétence au conseil communautaire et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur TRAMBOUZE évoque la mise en place du PPRT plan de Prévention des Risques Technologiques à ST GIRONS. Des maisons sont en zone de délaissement, la salle des fêtes et la mairie devront être déplacées. Il sollicite le soutien de la communauté de communes et de l'Etat.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h30.

Le Président,
Gérard SUBSOL